

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, AUC. ALLIEN.

Étampes. — Imprimerie de AUC. ALLIEN.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus, par la poste. Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1874, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAU DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille d'Étampes; — pour celui de Mantas, dans le Journal judiciaire de Mantas; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 5 Novembre 1873.

Table with multiple columns for stations (Orléans, Tours, Angerville, Monnerville, Étampes, etc.) and times for various train services.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 7. | Angerville, 6 19. | Tours, 7 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 3,844 fr., versés par 38 déposants dont 7 nouveaux.

Il a été remboursé 3,234 fr. 07 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 1,181 fr., versés par 40 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 2,007 fr. 48 c.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 1,682 fr., versés par 10 déposants dont 1 nouveau.

Il a été remboursé 27 fr. 60 c.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 1,518 fr., versés par 41 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 923 fr. 37 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 794 fr., versés par 3 déposants.

Il a été remboursé 100 fr.

— Les Bureaux de la Caisse d'Épargne seront fermés dimanche prochain, en raison de la solennité de la fête de Pâques.

Police correctionnelle.

Audience du 25 Mars 1874.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— GASTELLIER François-Victor, 40 ans, ouvrier carrier à Maisse; 8 jours de prison et aux dépens, pour vol.

— VERDIER Antoine, 50 ans, marchand de peaux à Étampes; 25 fr. d'amende et aux dépens, pour blessures involontaires par négligence.

* * Les hommes actuellement domiciliés à Étampes qui ont concouru au tirage au sort pour les classes de

Feuilleton de l'Abeille

DU 28 MARS 1874.

L'ORGANISTE DE BAGNOLET

NOUVELLE

— A mon tour, dit le vieux prêtre qui se frappait le front avec la main, je vais demander la permission d'examiner cette peinture à mon aise. Vous allez, mes enfants, redescendre à Bagnolet avec cette toile dont je m'empare pour deux jours. Je ne viens pas en même temps que vous, mais je vous suivrai de près. Faites mettre la grande table dans le jardin. Je vous demande une simple demi-heure pour chasser un lièvre en maraude sur la paroisse de Montreuil.

Le notaire devina le but de cette chasse en maraude et s'empara de la toile pour partir. Mais Roger dont le secret venait d'être éventé, contrarié de n'être plus seul dans ses doux rêves et dans ses adorations, ne comprit rien à ces arrangements et se laissa conduire comme un enfant sans défense.

Il descendit coude à coude avec le notaire au presbytère de Bagnolet, presque sans dire un mot.

Une demi-heure plus tard, le vieux prêtre descendait à son tour par la même route, amenant avec lui M. et M^{me} Bouvard avec Pauline. Jean-Louis s'en était allé dîner à Paris pour y voir le feu d'artifice accoutumé.

1855, 56, 57, 58, 59, 1860, 61, 62, 63, 64, 65, 66, sont invités à se présenter à la Mairie, pour se faire inscrire sur les listes de recensement des hommes appelés à composer l'armée territoriale, d'ici au 4 Avril prochain, terme de rigueur.

* * Par arrêté préfectoral en date du 21 de ce mois, le café Vulcain, tenu par le sieur Saulnier, rue du Haut-Pavé, à Étampes, a été fermé.

* * Le 20 de ce mois, vers midi, le sieur Moulé, chef-cantonnier, demeurant à Dhuiet, commune d'Ormoy-la-Rivière, a perdu près de la borne kilométrique n° 8, route n° 4, de Pithiviers à Étampes, un portefeuille renfermant deux billets de banque de 20 francs et des petites notes. — Le sieur Hautefeuille, rentier à Courpain, commune de Fontaine-la-Rivière, passant quelques heures après, trouva le portefeuille et s'empressa de le rendre intact à son propriétaire.

Souscription patriotique.

CINQUIÈME LISTE.

MM. Baron père, 40 fr. — Brière, libraire, 2 fr. — Delzongles, receveur de l'enregistrement, 2 fr. — Huard fils, 2 fr. — Houdouin Ernest, huissier, 5 fr. — Boulland père, ancien boucher, 5 fr. — Bourdon Louis, 2 fr. — Bourgeois fils, 2 fr. — Perrot, peintre en décors, 2 fr. — Grattery Lucien, 2 fr. — Anonyme, 2 fr. — Sorat fils, menuisier, 3 fr. — Duverger Henri, 5 fr. — Dardanne, notaire, 5 fr. — Génévrier père, 3 fr. — Génévrier fils, 2 fr. — Anonyme, 3 fr. — Al-méras, docteur, 5 fr. — Lelièvre Félix, 2 fr. — Thomas, propriétaire, 5 fr. — Buffet, curé de St-Basile, 5 fr. — M^{me} V^e Barré, 5 fr. — M^{lle} Aline Barré, 5 fr. — Des Varennes père, 10 fr. — Des Varennes fils aîné, 10 fr. — M^{me} V^e Mellet, maîtresse de pension, 40 fr. — Berlière Jules, 5 fr. — Boucheé fils, marchand de bois, 2 fr. — Gibaudan fils, 2 fr. — Main-froy fils, 5 fr. — Anonyme, 2 fr. — Liard, pâtissier,

Dans sa redingote qui le serrait un peu, Michel suait en abondance et ne parlait pas. Sa femme causait à voix basse avec le curé.

Pauline marchait le cœur en avant; quelque chose lui disait qu'elle allait vers son bonheur, comme la plante vers la lumière, comme l'aloëte vers le ciel bleu.

— Ma foi, s'écria le vieux prêtre en rencontrant les deux amis dans la cour, notre sainte mère l'Église n'a pas mis un septième sacrement à la suite des autres pour qu'on ne se marie pas. Monsieur Roger Mignon, vous n'aviez que la copie, j'amène l'original. Voici votre future!

— Minute! minute! cria Michel qui s'épongeait avec conscience, on ne va pas si vite en affaire. Tiens! continua-t-il en apercevant le tableau, ça ressemble à la petite tête!

On passa au salon. — Madame et monsieur Bouvard, dit le notaire! je vous présente mon caissier, l'organiste de l'église et le peintre de ce tableau.

— Caissier? Fallait le dire! s'écria Michel. Diable! ça prend une autre tournure. Le caissier me va, pourvu qu'il n'apporte pas un orgue à la maison. Quant à ce tableau c'est des goûts de parisien, ça prend du temps et ça coûte. Avec cette toile on ferait un pantalon de fatigue, pas vrai, Agathe? Tandis que pour vingt sous on a des photographies superbes. J'accepte le caissier, moi!

Ces présentations, cette demande en mariage sortaient radicalement des usages reçus; mais tout le monde semblait pressé de se mettre d'accord.

2 fr. — Simonneau, maître maçon, 1 fr. — Nancy Ludovic, maître serrurier, 2 fr. — Legros-Marchat, 3 fr. — Ducloux Charles, 3 fr. — Bernard-Hache, 3 fr. — Voisin Abot, 2 fr. — V^e Chevallier, propriétaire, 2 fr. — Marin, propriétaire, 4 fr. — Daveluy, notaire, 40 fr. — Moizard Bernard, 5 fr. — Bertrand-Lefebvre, 5 fr. — V^e Baudet, propriétaire, 3 fr. — Boudier, hôtelier, 5 fr. — Dupanloup, cafetier, 4 fr. — Bordier Jules, débitant de tabacs, 2 fr. — Bettamier, peintre en bâtiments, 4 fr. — Faunon, aubergiste, 4 fr. — M^{me} V^e Girault, 3 fr. — Ingé-Mazure, 2 fr. — M^{lle} Zélie Cussey, 15 fr. — M^{me} Huiteau, 2 fr. — Durand, caissier, 50 c. — Baudet Abel, boucher, 4 fr. — Aubin, propriétaire à Bouville, 4 fr. — Blet, propriétaire, 4 fr. — Breuil, avoué, 5 fr.

Total de la présente liste. 212 fr. 50 c.

Listes précédentes. 800 fr. 01 c.

Total général. 1 012 fr. 51 c.

Théâtre d'Étampes.

Au moment de mettre le journal sous presse, nous apprenons que le spectacle du lundi de Pâques sera composé de deux jolies pièces: Raquelauré, ou l'homme le plus laid de France, 4 actes de Leuven, de Livry et Lhérie. On commencera par la Carotte d'or, vaudeville en 1 acte.

Souscription au Lion monumental de Belfort.

L'Abeille d'Étampes, dans le numéro du 28 février dernier, a déjà entretenu ses lecteurs de la souscription publique ouverte, dans toute la France, afin d'élever un monument commémoratif de la DÉFENSE DE BELFORT.

Ce monument doit représenter un Lion gigantesque qui, adossé aux flancs de la citadelle, s'éveille en fureur au premier cri d'alarme.

L'Abeille d'Étampes se fait un devoir de prêter son concours à cette œuvre éminemment patriotique.

— Je n'ai qu'une petite condition à poser, dit à son tour, M^{me} Bouvard en pesant chaque parole.

— L'orgue aussi; pas vrai, ma femme!

— M. Roger Mignon, m'a-t-on dit, est le subrogé tuteur de M^{lle} de Lux et je lui demande en même temps la main de sa pupille pour mon fils Jean-Louis.

— Dam! deux noces à la fois, ça coûte moins, remarqua Michel.

— Marcelline? demanda Roger.

— Oui, Marcelline.

— La pauvre enfant! Est-elle donc en état de contracter, M^{me} Aubry? A mon avis c'est bien douteux. J'avoue n'y avoir jamais pensé.

— Et si les médecins étaient d'avis contraire?

— C'est, en effet, un cas absolument médical. Si oui, nous verrons.

— On peut la soumettre à une consultation.

— J'y consens, madame.

— Et vous consentirez?

— Consultons d'abord; nous verrons ensuite.

En ma qualité de conteur d'histoires, je ne sais pas si j'aurais osé placer des personnages raisonnables dans une situation aussi anormale, aussi peu logique, aussi peu vraisemblable que celle où se trouvaient en ce moment les convives du curé. Les préoccupations de chacun d'eux expliquent cette invraisemblance que je ne veux point excuser ni justifier.

La condition posée par M^{me} Bouvard fit l'effet d'une douche froide sur la tête des convives. On émit bien, mais sans entrain, sans gaieté, avec une gêne visible. Pauline seule, toute entière au bonheur de se trouver à

Des listes de souscription sont déposées au bureau du journal.

On pourra se faire inscrire tous les jours de la semaine, excepté le dimanche, de une heure à cinq heures du soir.

Toutes les Offrandes, même les plus minimes, sont reçues avec reconnaissance. La ville de Belfort, désireuse de perpétuer le souvenir du Monument Patriotique qu'elle devra à la France, s'engage à offrir, à tous les Souscripteurs d'au moins 25 centimes, une photographie par PIERRE PETIT, collée sur bristol, avec texte, représentant le Lion de Belfort, tel que l'a conçu l'éminent artiste Bartholdi.

Les Souscripteurs d'au moins 4 francs recevront la même photographie, format carte de visite, collée sur grand bristol.

Chaque Souscripteur est prié de donner, en même temps que le montant de sa cotisation, son nom et son adresse bien lisibles, afin qu'on puisse lui envoyer la photographie à laquelle il a droit.

Les souscriptions devront être versées au bureau du journal ou remises aux bons soins de Messieurs les délégués, qui les feront parvenir à MM. Lévy-Roux et Cie banquiers, rue de Richelieu, 102, à Paris.

14^{me} Supplément à l'Essai de Bibliographie Étampoise.

Troisième série.

HISTOIRE RELIGIEUSE. — (Suite.)

21°. — Lettre pastorale de l'archevêque de Sens, ci-devant évêque de Soissons, à tous les curés et autres ecclésiastiques du diocèse de Sens, à l'occasion d'une lettre adressée à ce prélat par quelques curés de ce diocèse qui l'accusent de détruire le précepte de la charité.

Paris, 1731. 32 p. in-4°.

22°. — Catéchisme sur le mariage, pour les personnes qui embrassent cet état, imprimé par l'ordre de Mgr l'archevêque de Sens, à l'usage de son diocèse.

Sens, 1732. In 42.

23°. — Catéchisme ou Abrégé de la foi et de la

côté de Roger Mignon, se sentait à l'aise et trouvait les heures bien courtes.

Michel aussi, disons-le, s'amusa comme quatre et mangea comme plusieurs, mais ses grosses saillies passaient comme des bordées chargées à poudre, sans qu'on y prit garde.

On se sépara sur les dix heures avec aussi peu de poignées de main qu'on avait mis d'enthousiasme à se réunir.

Sans qu'un mot discordant eût été prononcé, tout semblait être remis en question.

— Je n'y comprends plus rien, dit le notaire en prenant congé du curé; Roger Mignon devrait bien nous dire d'où nous est venu ce refroidissement, ce froissement, cette espèce de malaise qui nous a tous atteints pendant le dîner. Comment, Roger, depuis trois heures vous étiez assis côte à côte avec votre rêve, coude à coude avec votre fidèle; la pauvre enfant portait sur vous des regards furtifs d'une tendresse infinie; elle vous agaçait par son esprit, par ses saillies joyeuses; elle était jolie à croquer; et la pauvre petite avait, par instants envie de pleurer, vous voyant si peu occupé d'elle. Moi, j'aurais fait des extravagances, j'aurais baissé sa petite main; j'aurais par mégarde changé de fourchette avec elle; je lui aurais volé la bouchée de pain dans laquelle ses petites perles blanches avaient mordu. Enfin, j'aurais fondu, Roger! Vous, vous paraissez descendre à la température des pôles. Qu'aviez-vous donc en tête, vivante énigme?

— Rien.

— Comment rien? Vous songiez bien à quelque chose, que diable?

doctrine chrétienne, connu sous le titre de *Catéchisme de Sens*.

Sens, 1754. 1 vol. in-12.
24°. — **FLEURY**. *Histoire ecclésiastique*, 1694. 36 vol. in-4° ou in-12, avec 1 vol. de tables.

Cet ouvrage a eu plusieurs éditions.
On peut consulter sur Etampes, les volumes 2, 13, 14 et 16.

25°. — *Histoire ecclésiastique des Francs*, par saint Grégoire. Traduction nouvelle par Henri Bordier. Paris, Firmin Didot, 1862. 2 vol. in-18, anglais.

26°. — *Œuvres complètes de Suger*, recueillies, annotées et publiées d'après les manuscrits, par A. Lecoy de la Marche. Paris, veuve Jules Renouard, 1867. Gr. in 8°.

27°. — *La Vie de saint Bernard*, premier abbé de Clairvaux, et père de l'église.

Divisée en six livres dont les trois premiers sont traduits du latin de trois célèbres abbés de son temps et contiennent l'histoire de sa vie.

Et les trois derniers sont tirés de ses ouvrages et représentent son esprit et sa conduite.

Paris, Antoine Dezallier, 1684. In 8°, avec portrait.

Le chapitre I^{er} du livre second contient des détails sur le Concile tenu à Etampes en 1130, dans lequel saint Bernard fut choisi pour juge du différend entre le pape Innocent II et Pierre de Léon, anti pape dit Anaclot.

(La suite au 15^{ème} Supplément.)

Nouvelles et faits divers.

— Les assises du département de Seine et Oise, du second trimestre, s'ouvriront à Versailles, le 20 avril, sous la présidence de M. Henriquet, conseiller à la Cour d'appel de Paris.

— On prépare en ce moment une exhibition d'un genre tout nouveau, qui ne peut manquer d'avoir un grand attrait pour les visiteurs. C'est une exposition du siège de Paris, faite par les ordres du ministre de la guerre, et dont l'exécution est confiée aux soins de deux officiers du génie.

Nous nous sommes fait expliquer les détails de ce projet fort intéressant, et voici comment il sera exposé : Sur le sol, des terres rapportées représenteront la configuration des terrains dans un rayon de quatre ou cinq lieues autour de Paris. Tous les principaux monuments de la capitale, les fortifications avec leurs bastions et leurs canons en place, les forts environnant Paris, seront représentés. On pourra également, dit le *Rappel*, distinguer les avant-postes français et allemands, les lieux précis où nos ennemis avaient établi leurs batteries, les positions respectives occupées par les deux armées pendant les combats qui se sont livrés autour de Paris, etc., etc.

Ce travail, très-long et très minutieux, et qui ne ressemble en rien à ce qui s'est fait dans ce genre jusqu'à ce jour, est préparé avec le plus grand soin, à l'aide de la carte d'état major, qui se trouvera reproduite sur le sol avec les cours d'eau, les bois et toutes les inégalités de terrain.

Ce plan du siège de Paris, qui sera exposé dans la grande nef du Palais de l'Industrie, aura cinquante mètres de largeur sur quarante de hauteur. Le bénéfice réalisé par les entrées sera appliqué au soulagement des Alsaciens-Lorrains réfugiés en France.

Bonne œuvre et utile en même temps.

Un étrange suicide. — La veuve D..., âgée de soixante ans, logeuse, rue du Chemin Vert, s'était assurée contre l'incendie.

Il y a quelques jours, le garçon de recettes de la

- A mon devoir de demain, patron.
- Autre charade !
- Vous en aurez le mot.

X

L'AMOUR ET LES CHIFFRES

Un des matins de la semaine suivante, on eût vainement demandé, même pour une affaire grave, à voir M^e Aubry. Cependant il n'avait pas quitté son cabinet, mais il s'y était enterré de bonne heure sous la consigne la plus expressément sévère.

Il attendait les Bouvard-Dumonteil que Roger ne tarda pas à introduire, arrivant lui-même de Montreuil avec eux.

Agathe avait l'air en peine. Ses rides naissantes, allongées en coup de sabre sur sa figure volumineuse, s'étaient accusées davantage sous le poids de préoccupations nouvelles et les ailes de son nez avaient des tressaillements, de petits soubresauts nerveux qui couraient en ondulations jusqu'à l'œil. Sa toilette elle-même, plus sévère que d'habitude, avait été mise en rapport avec la teinte sombre de sa pensée. Tant il est vrai que l'instinct chez la femme arrive presque à la hauteur d'une faculté divinatorie.

Elle avait essayé de harnacher convenablement Michel, mais les soulèvements le blessaient, le chapeau neuf lui conronnait le front d'une auréole, et la redingote n^o 4, qu'on lui faisait mettre un peu bien souvent depuis quelques mois, le gênait de plus en plus aux

Compagnie s'étant présenté pour toucher le montant de la prime s'élevant à 40 fr., elle lui fit entendre que, n'ayant pas été incendiée, elle ne pouvait se résoudre à déboursor de l'argent en pure perte, et déclara vouloir résilier la police d'assurances.

La Compagnie, qui n'entendait pas de cette oreille, lui envoya un huissier.

Ce fut peine inutile. L'huissier ne put la décider. Elle lui répondit, comme au garçon de recettes, qu'elle ne payerait pas, qu'elle ne payerait jamais.

Vainement l'huissier lui démontra qu'il était inutile de s'en tenir, que la compagnie gagnerait, et qu'elle aurait à payer non seulement les 40 fr. de la prime, mais encore des frais qui dépasseraient de beaucoup cette somme, l'obstinée veuve ne voulut rien entendre.

Elle n'avait pas été incendiée, donc elle ne devait rien, répondait elle : donc elle ne payerait pas. Et elle ajouta, au moment où l'huissier la quittait, qu'elle se suiciderait plutôt.

Se suicider pour 40 fr. ! L'huissier crut qu'elle était folle et s'en alla.

La compagnie fut obligée d'avoir recours aux moyens extrêmes. Elle fit condamner la veuve, mais hier, lorsqu'on s'est présenté pour saisir les meubles, on a trouvé l'avare morte.

Elle avait tenu parole. Elle s'était asphyxiée par l'acide carbonique.

Les héritiers ont trouvé chez elle 300 fr. en argent et 43,000 fr. en obligations de la ville de Paris.

C'était bien la peine de se tuer pour ne pas payer 10 fr. !

AVIS

M. BESANA à l'honneur d'informer le public qu'il vient de traiter du *Fonds de Fumisterie* qu'occupait à Etampes, rue Basse-de-la-Foulerie, n^o 48, son parent, M. Barbieri, décédé, et qui avait succédé à son oncle.

Comme ses prédécesseurs, M. BESANA s'efforcera de satisfaire la clientèle attachée à cet établissement, afin de mériter aussi la confiance qu'ils avaient su acquérir par leurs soins et leur supériorité dans leur profession.

Rue Sainte-Croix, n^o 40 et 42, à Etampes.

BUREAU DE PLACEMENT des domestiques des deux sexes, tenu par **M. LUSCAN**, aubergiste et logeur.

M. BUISSON informe sa clientèle qu'à partir de ce jour il joint à sa Maison de Confection, rue de la Juiverie, n^o 4^{er}, un grand assortiment d'**Habilllements complets pour enfants**, depuis l'âge de quatre ans jusqu'à l'adolescence.

A la demande de quelques abonnés, **M. JACOB**, facteur et accordeur de pianos, 42, rue des Petites-Ecuries, Paris, prévient le public qu'à partir de ce jour il vendra exactement chaque deux mois, mais il prie instamment les personnes qui auraient besoin de ses services de vouloir bien, aussitôt l'annonce de son arrivée faite dans le présent journal et par ses circulaires, le prévenir par lettre, hôtel du Grand-Courrier, chez **M. CLICHT**, dans le but de lui éviter des courses inutiles et pour le fixer, dès son arrivée, sur le travail qui l'attend.

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 23 Mars. — **CLINARD** Louise-Julie, rue du Haut-Pavé, 48. — **TRUBAULT** Léonce-Joseph, rue Saint-Jacques, 102 bis. — **BOUCIER** Marie-Pauline, rue du Perray, 34. — **SOUCI** Emile-Camille, place Notre-Dame, 8.

Tous ces projets de famille le surmenaient horriblement, le pauvre homme !

Roger, lui, ressemblait à un notaire de banlieue qui va faire signer un due et pair au contrat d'une châtellenie. Il vous donnait, par sa tenue, un impression de froid dans le dos.

M^e Aubry fit l'accueil le plus aimable aux Bouvard, renouela sa consigne à la porte et retira la clef de la serrure.

Pour achever d'esquisser la physionomie de l'étude ce matin-là, je dois dire que le maître-clerc dépouilla les journaux et les lut ; que le second, d'une littérature moins contemplative, recopia le premier acte d'un vaudeville qu'il destinait au théâtre de Montmartre, tandis que les autres, pour ne gêner personne, demandaient à faire des courses.

Il y a de ces moments de débandade et de vertige dans les maisons les plus laborieuses et les mieux tenues.

— Eh bien ? commença M^e Bouvard, pour ouvrir immédiatement le feu ; vous l'avais-je bien dit, monsieur Mignon ? Les médecins ne m'avaient pas trompée.

— En effet, madame, ils conseillaient même le mariage à ma pupille.

— M^e paraît, interrompit Michel, que ça lui redressera le moral, comme qui dirait une perche à un arbre qui pousse de travers. La petite a besoin de ça.

Contre son habitude, Roger cherchait ses mots, comme s'il eût peur de blesser quelqu'un.

— Je vous remercie pour Marcelline d'avoir jeté les yeux sur elle pour en faire votre troisième enfant, dit-il ; mais il faut d'abord s'entendre sur tous les points. J'ai

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1^o **BORDAN** Félix-Alexandre, 27 ans, journalier à Garancières-en-Beauce (Eure-et-Loir) ; et D^{lle} **CHERRÉ** Marie-Léa, 19 ans, domestique, rue de la Juiverie, 7.

2^o **CHAUVEY** Eugène-François, 22 ans, cultivateur, rue Saint-Martin, 53 ; et D^{lle} **ARMANT** Clémentine-Léontine, 18 ans, sans profession, rue du Paradis, 5.

3^o **FILLOT** Pierre-Julien, 25 ans, fabricant de parapluies, rue Thévenot, 2, à Paris ; et D^{lle} **PORTE** Emilie, 25 ans, sans profession, rue Saint-Antoine, 3.

DÉCÈS.

Du 20 Mars. — **LASEUR** Geneviève, 63 ans, jardinière, femme Cornicille, rue Saint-Martin, 57. — **GIRAULT** Marie-Catherine, 90 ans, veuve Servant, rue Basse-de-la-Foulerie, 4. — **22. RAVETON** Eugénie, 32 ans, sans profession, célibataire, rue St-Martin, 74. — **26. TABLET** Marie-Anne-Séraphine, 73 ans, rentière, veuve Colmache, rue Fizezard, 7. — **26. MILOT** Ernest, 4 mois, Petit-Saint-Mars.

Pour les articles et faits non signés : **AG. ALBERT.**

A l'approche des fêtes de Pâques, au moment où chacun songe aux achats pour la Saison Nouvelle, nous saurions trop engager nos lectrices, à visiter, en allant à Paris, la grande Exposition des Magasins du **TAPIS-ROUGE**, 65 et 67, faubourg Saint-Martin, et 54, rue du Château-d'Eau, qui attire, par les Occasions hors ligne qu'on y rencontre, une foule immense d'acheteurs.

Parmi les articles qui font sensation par leur bon goût, leur qualité et leurs prix très-avantageux, nous citerons : **LE SANS RIVAL**, charmant costume de dame, tout confectionné, en tissu Oxford véritable, garnitures perfiles, au prix de 47 00

600 Pièces **VENTADOUR**, tissu pure laine, croisé sans envers, toutes nuances nouvelles et très-solides, article valant 3 fr. le mètre. 1 45

1,000 Pièces **ARMURE SOLÉIL**, tissu nouveau, diagonale laine, jolies nuances, teintes claires, valant 2 fr. 0 80

2,000 Pièces **Pekinade et Chinois**, fond blanc, rayures couleurs teintes printaniers, trame laine, valant 1 fr. 0 55

1,000 Douzaines **Bas Coton**, vrai Junel, trois et quatre fils, bien diminués, longs de jambes, article valant 2 fr. 50 1 40

2,000 **Beaux En Cas**, soie cuite extra, manche nouveau avec bijouterie, valeur 6 fr. 3 90

Un sort de 3,000 douzaines **Gants**, satin fil, toutes tailles et toutes teintes, gantant très-bien. Cet article fabriqué pour être vendu 1 fr. la paire. 0 30

Signalons aussi la **Prime Exceptionnelle** offerte gratuitement pour tout achat au-dessus de 25 francs. Cette prime consiste en **Un Patron**, grandeur naturelle, tout confectionné, cousu et essayé, avec ses parureurs et sa gravure coloriée. Ce patron se vend 5, 10 et 15 francs, à l'Agence Générale de la Mode.

Au **TAPIS-ROUGE**, 65 et 67, faubourg Saint-Martin, Paris. Envoi franco Catalogues, Albums, Échantillons. Envoi franco Marchandises au-dessus de 25 fr.

LA COMPAGNIE FRANÇAISE

VENDE SON

CHOCOLAT

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Toujours 2 francs le 1/2 kilo

ET SON

CACAO EN POUDRE

à 2 fr. 50 le 1/2 kilo

Dépôt dans toutes les bonnes Maisons.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT

MENIER

Exiger le véritable nom

Parmi le nombre considérable de personnes auxquelles on conseille l'huile de Foie de Morue, les trois quarts au moins, la prennent avec dégoût. Quelle est la mère de famille, qui, administrant ce médicament à ses enfants, ne s'est pas fait la réflexion que l'on

lieu de supposer que la pauvre enfant se prêterait volontiers à ce projet ; mais pourriez-vous me dire si votre fils a quelque... préférence pour elle, madame ?

— Oh ! n'en doutez pas.

— Et puis, fit Michel, qu'est-ce que ça lui fait ? Pourvu que ce soit une femme....

— Monsieur Bouvard, tu déraisonnes ! J'affirme que Jean-Louis m'a donné lui-même l'idée de ce mariage et qu'il est très-capable de rendre Marcelline heureuse.

— Il battait sa sœur, mais il y a bien deux ans de ça. Faut tout dire, ma femme !

— C'est bien, c'est bien !

— Reste donc la question d'intérêt à débattre, dit le notaire à son tour, pour atténuer l'effet des insanités de Michel.

M^e Bouvard enveloppa Roger d'un regard anxieux et répondit de sa meilleure voix :

— Nous demandons votre consentement à ce mariage, et nous prenons, les yeux fermés M^{lle} Marcelline avec ce qu'elle apportera dans sa main.

— Maintenant, reprit l'inplacable Michel.

— Tais-toi, je t'en supplie !

— Ecoutez, messieurs ; je suis le père du jeune homme, ou du moins je le crois. Je ne vous suivrai pas dans le débat, mais je veux vous dire qui je suis.

— On le sait, on le sait, dit vivement le notaire.

— Peut-être bien que non, monsieur Aubry ; je ne serai pas long, mais je veux dire tout. Quand j'étais jeune marié, pour m'arrondir plus vite, j'avais une méthode à moi.... que les gens de Montreuil m'ont empruntée, pas tous, mais beaucoup. A la récolte des pêches, je faisais moi-même mes paniers et j'avais soin

de les parer : tout le beau fruit dessus, et ça s'en allait diminuant de qualité jusqu'au fond où je cachais les pêches tachées et souvent pourries. D'abord on n'y vit que du feu, mais on en jeta plus tard et je me fis plus de vingt procès ou mauvaises affaires avec la méthode. Elle me coûta près de 800 francs et me rapporta dix fois la somme. En vieillissant, et ma pelotte était faite, j'abandonnai le truc et je jouai franc jeu. Je veux faire pour Jean-Louis comme pour les paniers de mon âge mûr ; montrer le fort et le faible et ne point parer le prétendu par la facilité du placement. Le garçon est jeune, un peu joueur, pas sérieux encore, mais quand il aura les 100,000 francs de la petite et qu'il les aura placés en bons jardins et que les espaliers lui payeront ses coupons annuels, qu'il s'appellera Jean-Louis Bouvard de Lux, comme dit ma femme.... Voyons, l'as-tu dit ? Alors donc, le garçon prendra de l'assiette.

ANNONCES.

(4) Etude de M^e **BOUVARD**, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n^o 5.

VENTE

Sur publications judiciaires,

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE MORIGNY.

Et par le ministère de M^e **DAVELUY**, notaire à Etampes, commis à cet effet, d'une

MAISON

A destination d'Auberge,

Sise à Morigny,

Rue de la Planche ou Chaussée du moulin de Brunehaut à Morigny.

D'UNE AUTRE

MAISON

Sise à Morigny, rue du Pressoir,

ET DE VINGT NEUF PIÈCES DE

TERRE, BOIS, PATURE PLANTÉE, JARDIN,

FRICHE ET VIGNE

Sises terroir de Morigny,

EN 31 LOTS.

L'adjudication aura lieu le **Dimanche 26 Avril**

mil huit cent soixante quatorze,

Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que :

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance d'Etampes, le vingt quatre février mil huit cent soixante quatorze, enregistré ;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. Louis-Eugène **PINGUET**, pâtissier, demeurant à Etampes ; « Agissant en qualité d'héritier, mais sous bénéfice d'inventaire seulement, de M. Noël-Gabriel Pinguet, son père. »

Ayant pour avoué constitué M^e Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville rue Saint-Jacques, numéro 5, lequel occupera pour lui sur la poursuite de vente ci-après et ses suites ;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Louis-Germain Canivet, charbon et aubergiste, demeurant à Morigny ;

Ayant pour avoué constitué M^e Léonard Breuil ; Procédé, le **Dimanche 26 Avril** mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi, en la Maison d'école de Morigny, et par le ministère de M^e Daveluy, notaire à Etampes, commis à cet effet, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Une MAISON sise à Morigny, rue de la Planche ou chaussée du moulin de Brunehaut à Morigny, couverte en tuiles, comprenant :

Un principal corps de bâtiment divisé, au rez-de-chaussée, en allée courante, une chambre froide, à droite de l'allée courante, servant de salle à boire, éclairée sur la rue de la Planche par deux fenêtres ; une chambre à feu et un cabinet à côté éclairés sur la chaussée des moulins de Morigny par deux fenêtres garnies de volets ; à la suite de la chambre froide, une autre pièce servant de cuisine.

Au premier étage, une chambre froide servant de

de les parer : tout le beau fruit dessus, et ça s'en allait diminuant de qualité jusqu'au fond où je cachais les pêches tachées et souvent pourries. D'abord on n'y vit que du feu, mais on en jeta plus tard et je me fis plus de vingt procès ou mauvaises affaires avec la méthode. Elle me coûta près de 800 francs et me rapporta dix fois la somme. En vieillissant, et ma pelotte était faite, j'abandonnai le truc et je jouai franc jeu. Je veux faire pour Jean-Louis comme pour les paniers de mon âge mûr ; montrer le fort et le faible et ne point parer le prétendu par la facilité du placement. Le garçon est jeune, un peu joueur, pas sérieux encore, mais quand il aura les 100,000 francs de la petite et qu'il les aura placés en bons jardins et que les espaliers lui payeront ses coupons annuels, qu'il s'appellera Jean-Louis Bouvard de Lux, comme dit ma femme.... Voyons, l'as-tu dit ? Alors donc, le garçon prendra de l'assiette.

— Nous serons encore ici dans quinze jours, si tu continues, fit M^e Bouvard qui sentait s'affaiblir son action sur Michel.

— Moi, je ne veux pas parer ma marchandise.

Roger leva la tête et dit doucement :

HIPPOLYTE LANGLOIS.

(La suite au prochain numéro.)

salle de billard, chambre à feu, cabinet à côté, une autre chambre froide éclairée par deux fenêtres sur la chaussée des moulins de Morigny.

Gréniers au-dessus de la maison, éclairés par une fenêtre dite tabatière sur la chaussée des moulins de Morigny et par une grande fenêtre dite ogive sur la chaussée du moulin de Brunchaut.

Cour dans laquelle se trouvent une chambre à lessive, cellier et four, et un escalier conduisant au premier étage.

A la suite, faisant plusieurs baches, un jardin d'une contenance de neuf ares trente-six centiares, et porté sous la section F du cadastre, numéro 3179 du plan. — Au fond de ce jardin se trouve un grand hangar ou écurie, couvert en ardoises système Fourgeau, d'environ vingt mètres de largeur sur cinq de profondeur.

Le sol de la maison, d'une contenance de un are cinquante six centiares, est porté sous la section F du cadastre, numéro 3182.

Tenant par devant à la route de Morigny ou chaussée du moulin de Brunchaut, d'un long à M^{me} Laroche et à M. Hautefeuille, d'autre long à la chaussée des trois Moulins, et par derrière à M. Serre.

Sur la mise à prix de 4,000 fr.

Deuxième lot.

Une MAISON sise à Morigny, rue du Pressoir, couverte en tuiles, ayant son entrée sur ladite rue par une porte charretière; au-dessus de cette porte se trouvent deux chambres éclairées sur la rue et sur la cour.

Au rez-de-chaussée, à gauche de la porte cochère, deux pièces ou chambres éclairées sur le devant, deux pièces éclairées sur la cour.

Au premier étage, deux chambres éclairées sur le devant.

Grénier au-dessus.

Grande cour au fond de laquelle se trouve un grand hangar couvert en tuiles.

A la suite un jardin, d'une contenance de deux ares vingt centiares, porté sous la section F du cadastre, numéro 3344 du plan. Le sol de la maison, d'une contenance de deux ares quatre-vingt centiares, est porté sous la section F du cadastre, numéro 3345 du plan.

Sur la mise à prix de 4,500 fr.

Troisième lot.

Trois ares soixante-quinze centiares de terre, lieu dit le Foucau, section F du cadastre, numéro 4654 du plan; tenant d'un long M. de Courcelles, d'autre long M. Jean Pierre Piché, d'un bout M. Jackson.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Quatrième lot.

Huit ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, lieu dit la Guillaume, section A du cadastre, numéro 926 du plan; tenant d'un long M. de Courcelles, d'autre long et d'un bout le chemin de Morigny à Villeneuve, et d'autre bout le chemin de Morigny à la Grange-des-Noyers.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Cinquième lot.

Six ares quatre-vingt centiares de bois, lieu dit les Roches-à-la-Bonde, section A du cadastre, numéro 4062 du plan; tenant d'un bout Louis Charles Auclerc, d'un long Chrétien, d'autre long Jean-Pierre Piché.

Sur la mise à prix de 45 fr.

Sixième lot.

Vingt huit ares de bois, lieu dit la Garenne de Villemartin, section A du cadastre, numéro 783 du plan; tenant d'un bout et d'un long la veuve Mouton, d'autre long le chemin de Champigny à Tirepeine.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Septième lot.

Cinq ares quatre-vingt centiares de terre, lieu dit Monceaux, section A du cadastre, numéro 856 du plan; tenant d'un bout le chemin de Morigny à Villeneuve, et d'un long Auclère.

Sur la mise à prix de 25 fr.

Huitième lot.

Soixante-quinze centiares de terre, lieu dit Sous-le-Culet, section A du cadastre, numéro 1706 du plan; tenant d'un long le neuvième lot, et d'autre long lady Tuffon.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Neuvième lot.

Un are cinq centiares de terre, même lieu dit, section A du cadastre, numéro 1741; tenant d'un long le huitième lot, d'autre long François Benoist.

Sur la mise à prix de 6 fr.

Dixième lot.

Neuf ares dix centiares de bois, lieu dit la Pente de la Goulée, section B du cadastre, numéro 465 du plan; tenant d'un long M. Paul Beaulieux, d'un bout le chemin de Morigny à Villeneuve, d'autre long Casimir Coussidière, d'autre bout Cantien Prieux.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Onzième lot.

Quatre ares cinquante cinq centiares de bois, même lieu dit, section B du cadastre, numéro 467 du plan; tenant d'un long Paul Beaulieux, d'un bout le chemin de Morigny à Villeneuve, d'autre bout Cantien Prieux.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Douzième lot.

Deux ares trente centiares de bois, lieu dit le Terrier, section B du cadastre, numéro 702 du plan; tenant d'un long Jean Dominique Barillier, d'un long le treizième lot, d'autre long Michel Sallé.

Sur la mise à prix de 4 fr.

Treizième lot.

Deux ares cinquante-cinq centiares de terre, lieu dit le Terrier, section B du cadastre, numéro 703 du plan; tenant d'un bout Barillier Jean-Dominique, et d'un long le douzième lot.

Sur la mise à prix de 4 fr.

Quatorzième lot.

Huit ares quatre-vingt-quinze centiares de bois, lieu dit le Bas du Terrier, section A du cadastre, numéro

453 du plan; tenant d'un long Charrier, et d'un bout la sente de l'Espérance.

Sur la mise à prix de 6 fr.

Quinzième lot.

Quatre ares soixante-dix centiares de terre, lieu dit les Creuseaux de Beauvais, section E du cadastre, numéro 779 du plan; tenant d'un bout le chemin de Morigny à Survilliers, d'autre bout le dix-septième lot, et d'un long le seizième lot.

Sur la mise à prix de 4 fr.

Seizième lot.

Huit ares vingt centiares de terre, lieu dit les Creuseaux de Beauvais, section E du cadastre, numéro 780 du plan; tenant d'un bout le chemin de Morigny à Survilliers, d'autre bout le dix-septième lot, d'un long le quinzième lot, d'autre long le dix-septième lot.

Sur la mise à prix de 2 fr.

Dix-septième lot.

Six ares quinze centiares de terre-friche, lieu dit les Creuseaux-de-Beauvais, section E du cadastre, numéro 781 du plan; tenant d'un long les quinzième et seizième lots, et d'un bout une sente et le seizième lot.

Sur la mise à prix de 4 fr.

Dix-huitième lot.

Cinquante centiares de pâture plantée, lieu dit les Grands-Marais, numéro 2639 du plan, section F du cadastre; tenant d'un bout le chemin de la prairie, d'autre bout demoiselle Jousset, d'un long le dix-neuvième lot.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Dix-neuvième lot.

Cinquante centiares de pâture plantée, lieu dit les Grands-Marais, numéro 2640 du plan, section F du cadastre; tenant d'un bout le chemin de la prairie, d'autre bout demoiselle Jousset, d'un long le dix-huitième lot.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Vingtième lot.

Quatre-vingt-huit centiares de terre en jardin, lieu dit les Grands-Marais, section F du cadastre, numéro 2744 du plan; tenant d'un bout le sieur Cavoisy, d'un long plusieurs, d'autre bout Léauté, d'autre long plusieurs.

Sur la mise à prix de 6 fr.

Vingt-unième lot.

Cinquante-cinq centiares de terre en jardin, lieu dit les Grands-Marais, section F du cadastre, numéro 2744 du plan; tenant d'un long le vingtième lot, d'un bout Jean Pierre Soret, d'autre long plusieurs.

Sur la mise à prix de 5 fr.

Vingt-deuxième lot.

Un are soixante-quinze centiares de pâture plantée, lieu dit les Fossés à la Reine, section F du cadastre, numéro 3171 du plan; tenant d'un long au vingt-troisième lot, et d'un bout Auguste Barillier.

Sur la mise à prix de 3 fr.

Vingt-troisième lot.

Un are quatre-vingt-cinq centiares de pâture plantée, lieu dit les Fossés à la Reine, section F du cadastre, numéro 3172 du plan; tenant d'un long Auguste Barillier, d'un long le vingt-deuxième lot.

Sur la mise à prix de 6 fr.

Vingt-quatrième lot.

Soixante centiares de terre - pâture plantée, lieu dit les Fossés à la Reine, section F du cadastre, numéro 3086 du plan; tenant d'un long Jousset père, d'un bout le chemin de Brunchaut, et d'autre long Pierre-Germain Auclère.

Sur la mise à prix de 3 fr.

Vingt-cinquième lot.

Soixante-dix centiares de pâture plantée, lieu dit les Fossés à la Reine, section F du cadastre, numéro 3126 du plan; tenant d'un bout la chaussée de Brunchaut, d'autre bout lady Tuffon.

Sur la mise à prix de 4 fr.

Vingt-sixième lot.

Trois ares vingt centiares de jeune bois, lieu dit la Plante, section F du cadastre, numéro 2984 du plan; tenant d'un bout le chemin de la Plante à la sente de la Justice, d'autre bout une sente, d'un long Mathieu.

Sur la mise à prix de 2 fr.

Vingt-septième lot.

Deux ares cinquante centiares de bois, lieu dit la Haute-Marche, section F du cadastre, numéro 2195 du plan; tenant d'un bout le chemin de Saint Germain, et d'autre bout Jules Barillier.

Sur la mise à prix de 2 fr.

Vingt-huitième lot.

Cinq ares quatre-vingt-quinze centiares de terre, lieu dit les Housches, section F du cadastre, numéro 1593 du plan; tenant d'un bout la rue de Derrière, d'autre bout Louis Roulin, d'un long Duchon.

Sur la mise à prix de 30 fr.

Vingt-neuvième lot.

Neuf ares dix centiares de terre, lieu dit les Beaux-Neveux, section F du cadastre, numéro 2493 du plan; tenant d'un bout le chemin d'Etampes à Morigny, d'un long le chemin de Saint-Germain, d'autre bout Etienne Nollet.

Sur la mise à prix de 8 fr.

Trentième lot.

Onze ares soixante-quinze centiares de vigne, lieu dit la Guy, section F, numéro 400 du plan; tenant d'un bout le chemin de Bonvilliers, d'un long Louis Houdy, d'autre bout au chemin de Morigny à Poiselet, d'autre long au trente-unième lot.

Sur la mise à prix de 20 fr.

Trente-unième lot.

Deux ares quatre-vingt-quinze centiares de terre et vigne, lieu dit la Guy, section F, numéro 405 du plan; tenant d'un bout plusieurs, d'un long le trentième lot, d'autre bout le chemin de Bonvilliers, d'autre long Hébert.

Sur la mise à prix de 3 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M^e BREUIL, avoué présent à la vente, rue St Jacques, numéro 50;

En celle de M^e DAVELUY, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le vingt-sept mars mil huit cent soixante-quatorze.

Signé : BOUVARD.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-sept mars mil huit cent soixante-quatorze, folio 49 verso, case 2. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime et demi compris.

Signé : DELZANGLES

(2) Etude de M^e CHENU, avoué à Etampes, rue Saint-Jacques, n° 100.

VENTE

Par suite de conversion de saisie immobilière, En l'étude et par le ministère de M^e JACOB, notaire à Angerville, Commis à cet effet

D'UNE

MAISON

Sise à Angerville, rue du Tour de Ville,

ET DE DIX

PIÈCES DE TERRE

Sises aux terroirs d'Angerville et de Dommerville, EN ONZE LOTS.

Le tout appartenant à la veuve et aux héritiers JEAN-JACQUES LESAGE, décédé à Angerville.

L'adjudication aura lieu le **Dimanche 19 Avril** mil huit cent soixante-quatorze, **Heure de midi.**

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le dix-sept mars mil huit cent soixante-quatorze, enregistré;

Il sera,

Aux requêtes, poursuites et diligences de M. Henri-Augustin CHENU, propriétaire, demeurant à Angerville;

Ayant pour avoué M^e Louis Laurent Chenu, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 409;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1^o Madame Victoire-Julie-Elisabeth Gilbert, cultivatrice, demeurant à Angerville, veuve de M. Jean-Jacques Lesage;

2^o Madame Alexandrine Eugénie Lesage, épouse du sieur Maurice Anselme Ret, ci-devant employé au chemin de fer de Paris à Orléans, boulevard de la gare d'Ivry, numéro 97, demeurant actuellement à Paris, rue de Charenton, numéro 129, ledit sieur Ret, comme assistant et autorisant la dame son épouse;

3^o M. Louis-Rose Lesage, cultivateur, demeurant à Angerville;

4^o M. Narcisse-Léon Lesage, ci-devant charretier brasseur, demeurant à Paris, place Torey, numéro 43 (Chapelle Saint-Denis);

Ayant pour avoué M^e Michel-Amable Bouvard, demeurant à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 5;

Procédé, le **Dimanche dix-neuf Avril** mil huit cent soixante-quatorze, à heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e Jacob, notaire à Angerville, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Un Corps de Bâtimens situé à Angerville, rue du Tour-de-Ville, consistant en : trois pièces d'habitation, grenier dessus, cave dessous, grange à la suite et écurie au bout, étable en appentis en retour, le tout couvert en tuiles, cour close de murs devant, ayant porte-cochère sur la rue; tenant d'un long M. Jacob, d'autre long et d'un bout madame Tréfoel, et d'autre bout la rue.

Sur la mise à prix de 4,500 fr.

Deuxième lot.

Trente ares soixante-trois centiares de terre, commune d'Angerville, champier du Noyer-aux-Prêtres; tenant d'un long M. Jousset Lesueur, d'autre long M. Ernest Carré, des deux bouts des sommiers, traversés par le sentier de Jodainville. (La partie au nord est en Guéret et était ensemencée cette année en Pommes de terre, l'autre partie est labourée et fumée.) — Section D, numéro 78.

Sur la mise à prix de 300 fr.

Troisième lot.

Trente ares soixante-trois centiares de terre, même commune d'Angerville, champier vers Réteville; tenant d'un long M. Jules Dupuis, d'autre long M. Beauvallet, d'un bout la grande route de Paris à Orléans, d'autre bout le sentier de Réteville. (En Ja chère.) — Section A, numéro 91.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Quatrième lot.

Vingt ares quarante-deux centiares de terre, commune d'Angerville, champier de la Fontaine; tenant d'un long M. Jousset-Gatineau, d'autre long M. Plançon, boucher, d'un bout sommier madame veuve Thiercelin, d'autre bout plusieurs. — Section B, numéro 434. (En Jachère, Chaume d'avoine.)

Sur la mise à prix de 50 fr.

Cinquième lot.

Dix ares vingt-un centiares de terre, même com-

mune, champier de la Selle; tenant d'un long M. Guignepain Alexandre, d'autre long M. Commeauche, d'un bout le chemin de fer, d'autre bout sommier M. Dorge. (En prairie nouvelle, Sainfoin et Luzerne.) — Section B, numéro 640.

Sur la mise à prix de 60 fr.

Sixième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de terre, commune d'Angerville, champier dit l'Adresse-la-Pierre-du-Bois ou le Coupe-Gorge; tenant d'un long héritiers Retourné, de Saclas, d'autre long M. Chenu, des deux bouts des sommiers. (En prairie nouvelle, Sainfoin et Luzerne.) — Section B, numéro 643.

Sur la mise à prix de 450 fr.

Septième lot.

Dix ares vingt-un centiares de terre, commune de Dommerville, champier du Chemin-des-Anes ou la Haie-à-la-Fleur; tenant d'un long M. Delavallée, comme fermier, d'autre long M. Rousseau, meunier, d'un bout le Chemin des Anes, d'autre bout M. Delavallée. (En Sainfoin nouveau)

Sur la mise à prix de 30 fr.

Huitième lot.

Trente ares soixante-trois centiares de terre, même commune, champier du Chemin-des-Bois-Berthier, près le Bois-des-Dix-Mines; tenant d'un long M. Jean Guillon, d'autre long M. Houvet, d'un bout M. Delavallée, d'autre bout plusieurs. (Labourés et fumés pour être ensemencés en blé.)

Sur la mise à prix de 400 fr.

Neuvième lot.

Vingt ares quarante-deux centiares de terre, mêmes commune et champier; tenant d'un long madame Tréfoel, d'autre long M. Louis Lefebvre, d'un bout sommier, d'autre bout plusieurs. (En Chaume de blé.)

Sur la mise à prix de 75 fr.

Dixième lot.

Vingt ares quarante-deux centiares de terre, même commune de Dommerville, champier du Bois-des-Dix-Mines; tenant d'un long madame Tréfoel, d'autre long madame Thiercelin, d'un bout plusieurs et le bois, d'autre bout sommier. (En Chaume d'avoine.)

Sur la mise à prix de 80 fr.

Onzième et dernier lot.

Vingt ares quarante-deux centiares de terre, commune de Dommerville, champier du Chemin-des-Anes; tenant d'un long M. Bonneau-Delauré, d'autre long M. Dorge Coudière, d'un bout le Chemin des-Anes, d'autre bout plusieurs. (En Sainfoin et Luzerne nouveau.)

Sur la mise à prix de 80 fr.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le vingt-sept mars mil huit cent soixante-quatorze.

Pour original,

Signé : CHENU.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

A M^e CHENU, avoué poursuivant, rue St Jacques, numéro 409;

A M^e BOUVARD, avoué colicitant, rue St-Jacques, numéro 5;

A Angerville,

A M^e JACOB, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Et sur les lieux.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le vingt-huit mars mil huit cent soixante-quatorze, folio 49 verso, case 5. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime compris.

Signé : DELZANGLES.

AVIS D'OPPOSITION.

Suivant acte reçu par M^e Daveluy, notaire à Etampes, le vingt-trois mars mil huit cent soixante-quatorze, M. et Madame HOUDOUIN ont cédé leur Fonds de commerce de Marchand de Faïence, exploité à Etampes, rue Sainte-Croix, à M. et Madame GIDOUIN, moyennant un prix convenu entre les parties.

Les oppositions seront reçues en l'étude de M^e Daveluy.

Etude de M^e BREUIL, avoué à Etampes.

VENTE

Par suite de surenchère du sixième,

A VENDRE par adjudication, en l'étude et par le ministère de M^e Gustave BESNARD, notaire à Chartres, le Samedi 4 Avril 1874, à quatre heures du soir, les **Moulins de Bourray** avec leurs dépendances, situés sur la rivière d'Eure, commune de Villiers-le-Morhier (Eure-et-Loir), affermés par bail authentique pour 12 années du 1^{er} mars 1873, moyennant 10.000 francs par an, ci 40.000 fr.

Mise à prix 140.000 fr., ci 410.000 fr.

Une seule enchère adjudicera.

Etude de M^e BRISEMURE, notaire au Vaudoué.

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE

AUX ENCHÈRES.

PAR SUITE DE CESSATION DE CULTURE,

A TOUSSON,

En la ferme exploitée par M. VÉRON,

Par le ministère de M^e BRISEMURE, notaire au Vaudoué,

Le Jour de Pâques 5 Avril 1874, à midi.

3 Chevaux et leurs harnais, 8 Vaches de quatre à cinq ans, 180 Moutons gandin, 2 grandes Voitures, une Carriole, 1 Tombereau, 4 Cabriolets, une Charrue reversoir, 3 Herse en bois, 2 Herse en fer, 1 Rouleau, une Cabane de berger, Râteliers, Augettes, Doublets, Baraue tournante, Poterie, Objets de laiterie, Fariniers, Sinotage, et beaucoup d'autres Objets.

LES PERSONNES SOLVABLES AURONT UN CRÉDIT DE 5 MOIS SANS INTÉRÊTS.

Etude de M^e DARDANNE, notaire à Etampes, Successeur de M^e MÉNERAY et FOCQUÉ.

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

Le Lundi de Pâques 6 Avril 1874, à midi,

Et jours suivants, s'il y a lieu,

A BLANDY,

EN LA FERME EXPLOITÉE PAR LA FAMILLE THOMAS,

Par le ministère de M^e DARDANNE,

Notaire à Etampes,

En présence de M^e GIBIER, notaire à Malesherbes, (Loiret).

OBJETS A VENDRE :

Cinq Chevaux — Quinze Vaches. — Porc. — Voilaites. — Chien. — 4 Voitures guimbarles. — 2 Carrioles. — 2 Tombereaux. — 2 Cabriolets. — 1 Semoir. — 5 Charrues. — 16 Herse. — Une Machine à battre. — Cribles, Vans, Passoires, Bascule, et quantité d'autres objets de culture et de ménage.

5 MOIS DE CRÉDIT POUR LES PERSONNES SOLVABLES

10 pour cent en sus des enchères 5-4

Etude de M^e DEGOMMIER, notaire à Lardy.

ATTIRAIL DE FERME

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

Par le ministère dudit M^e DEGOMMIER,

Le Dimanche 29 Mars 1874, à midi,

A VILLENEUVE-SUR-AUVERS,

En la Ferme qu'exploitait M. Désiré ROUSSEAU.

Les principaux objets comprennent :

10 Vaches, 1 Vache élevée, 6 Chevaux, 43 Brebis gandin, 110 Brebis mères, 3 Béliers, 46 Brebis antennes, Agneaux de lait. — Volaites.

Cabriolet, 4 grandes Voitures, 1 grande Carriole, 1 Carriole à lait, 2 Tombereaux, 1 Toune à eau et son charriot, Charrues, 2 Rouleaux, 41 Herse, Harnais, Traits, Fourches, Crochets, Parquets à moulins, Râteliers, Doublets, Clais, Cabane de berger, Lits d'écurie, Bois de travail et Bois à brûler, Solives, Poutres, Matériaux divers, Plateaux et poids, Echelles, Claudières, Fourneau à lessive, Lières, 2 Trains de betteraves, 1 Coupe racines, Table de cuisine.

8500 Bottes de Fourrage environ.

1 Batterie mobile à grains, système Y. Benoist, et instruments divers pour le nettoyage des grains. — 4 Paniers d'abeilles, Ruches. — Graines diverses.

S'adresser, pour visiter, à M^{me} veuve ROUSSEAU, à la Ferme;

Et pour tous autres renseignements, à M^e DEGOMMIER, notaire à Lardy.

ASSURANCES

On demande des Représentants pour les Sociétés ci-après :

1^o LA PATRIE, compagnie anonyme d'assurances, à primes fixes, contre l'incendie. Capital: 2 millions de francs (indépendamment des réserves réalisées).

2^o LA PROVINCE et L'IRIS, assurances mutuelles contre la grêle, autorisées par le gouvernement depuis 1844 (50 ans d'existence). Elles ont indemnisé plus de 50 mille sinistres.

Siège des Sociétés : à Paris, rue des Bourdonnais, 38. Toute demande devra être adressée à M. DOULADOURE, directeur, avec références et certificats. Fortes remises.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 28 Mars 1874.

Etude de M^e GENET, huissier à Milly.

VENTE MOBILIÈRE

Conformément aux articles 2074 et 2076 du Code civil,

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE DANNEMOIS,

Le Lundi de Pâques 6 Avril 1874, à midi,

Par le ministère dudit M^e GENET.

Consistant notamment en :

Vingt Draps neufs, une Chaise giletère et une Montre en argent portant le numéro 4553, et quantité d'autres objets.

Au comptant.

Frais : dix centimes par franc.

A LOUER

Pour le 1^{er} Mai 1874,

(AVEC BAIL),

JOLI LOGEMENT

A ETAMPES,

Place de l'Hôtel-de-Ville.

Composé de : vestibule, trois pièces, cuisine, cour, cave, lieux d'aisances; chambre haute avec grenier à côté.

S'adresser à M. BOURDON, propriétaire, place de l'Hôtel de Ville. 6

MAISON DE CAMPAGNE

A LOUER PRÉSENTEMENT

Sise à Morigny, près Etampes, contenant : au rez de chaussée, cave, buanderie, une cuisine, salle à manger et salon. Au premier, trois chambres à coucher, deux petits greniers. Cour et jardin; et droit de classe et de pêche sur une propriété de 25 arpents bordés de deux rivières. Prix : 350 fr. par an. — S'adresser chez Monsieur LHOPITAL, propriétaire à Etréchy (Seine-et-Oise.) 2+

Etude de M^e BUISSON, notaire à Milly, (Seine-et-Oise).

A CÉDER

de suite

UN BON ÉTABLISSEMENT

DE

MARCHAND-TAILLEUR

Sis à Milly, place des Halles,

Au centre des affaires,

Exploité par M. GEOFFROY.

Le cessionnaire prendra les marchandises de son choix. — Durée du bail à volonté. — Grandes facilités de paiement.

Pour tous autres renseignements et traiter,

S'adresser soit à M. GEOFFROY, soit à M^e BUISSON, notaire. 2+

CIDRES. — CAFÉS. — CHARBONS.

L'Agence de Commerce de Deauville-Mer demande des dépositaires pour vendre francs de port et de droits à 3 mois, des **Cidres** du Calvados à 45 fr. les 150 litres, des **Cafés** 3 sortes, **Charbons** de terre au cours à 3 mois.

Affranchir et joindre un timbre. 1

L'HYDROCÉRASINE MAUREL

Brevetée s. g. d. g., modère la transpiration, sans danger pour la santé, en détruit le mauvais odeur. Appréciée surtout pour la toilette des dames comme tonique et rafraichissante, elle raffermie les organes, les rejuvenit et empêche les faveux blanchés.

LA VULNÉRINE MAUREL

Honorée d'un rapport spécial à l'Académie de Médecine, appuyée de nombreux certificats de médecins distingués pour ces heureuses guérisons, c'est le meilleur antiputride. Elle purifie l'air et en détruit les miasmes morbides. Elle guérit toutes les blessures récentes ou anciennes, brûlures, morsures, contusions, ulcères variqueux, piqûres d'insectes venimeux, arrête les hémorragies, empêche la gangrène, fait disparaître toute odeur, soulage l'obésité, etc.

Se trouve chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris. — En gros, rue de la Verrière, 15, Maison FABRE, droguiste. — En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et chez MM. BELIN, pharmacien, à Versailles; — DELANTHE, id., à Savigny; — FIALON, id., à Rueil; — PICHET, id., à Corbeil; — INGRAND, id., à Etampes; — CROUETTE, id., à Maats; — PAROD, id., à Pontoise; — GOBET, id., à Rambouillet.

Les Abonnés dont l'abonnement expire ou est expiré, sont priés de le faire renouveler. — Nous les prions qu'à défaut d'ordres contraires, afin qu'ils n'éprouvent pas d'interruption dans l'envoi du Journal, nous continuerons de le leur adresser.

GOVERNEMENT DU PEROU
DREYFUS FRÈRES & C^e, DE PARIS
SEULS CONCESSIONNAIRES DU
GUANO DU PEROU
Par loi du Congrès du 11 novembre 1870 pour l'importation directe en Europe et les Colonies.
DÉPÔTS EN FRANCE
Bordeaux, chez M. Adolphe BOFLAN.
Brest (Landes), chez M. Emile VINCENT.
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.
Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et Co.
Havre, chez M. E. FICOURT.
Larochelle, chez MM. FORBIGNY et FAUSTIN fils.
Lyon, chez M. Marc GILLARD.
Marseille et Cette, chez MM. A. G. BOYÉ et Co.
Nantes, chez M. V. LE BARRE.
Paris, chez M. A. JAMONT et HUART.
St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUART.
32-28

GALE DES MOUTONS
Guérison prompte et sûre
par la **Liquueur antipsorique** de MM. BELTON, pharmacien, et AEBIN, vétérinaire à Dour-Jan (Seine-et-Oise). — Dépôts : à Etampes, chez M. DELISLE, pharmacien; à Angerville, chez GROUSTEAU, pharm.

ANTINEURALGIQUE BOUDIER
Guérissant instantanément
LES
Maladies de la tête n'étant pas occasionnées par des dérangements de l'estomac, telles que :
NÉURALGIES FACIALES, MIGRAINES, CÉPHALALGIES, OTALGIES (Néuralgies de l'oreille), **ODONTALGIES** (Néuralgies dentaires), lors même que les dents seraient cariées.
PRÉPARE PAR BOUDIER
PHARMACIEN
A Joigny (Yonne). Dépôt à Paris, r. Réaumur, 25, ph. CHAMUELLE.
DEPOT à Etampes, chez M. INGRAND, pharmacien, place Notre-Dame. 52-51

IMPRIMERIE DE AUGUSTE ALLEN, RUE DU PONT-QUEINNEAUX, 3, A ETAMPES.
Articles, circulaires, lettres de faire-part, billets de décès, factures, cartes de visites, etc.

AUX CULTIVATEURS ENGRAIS ORGANIQUES TITRÉS ET ASSIMILABLES BOURGEOIS J^{ne}
A IVRY (sur Seine) boulevard d'Alfort
DOSAGE GARANTI SUR FACTURE ET SUR ANALYSE
DÉSIGNATION DES PRODUITS:
Sang desséché 10 à 120/0 azote 33 fr. les 0/0 kilos en gare de l'acheteur.
Sang phosphaté 6 à 70/0 azote 14 à 16 0/0 superphosphate 32 fr. les 0/0 kilos en gare de l'acheteur.
Pour les renseignements s'adresser à mes Agents généraux, pour le département de Seine-et-Oise : à Etampes, à M. DANCHOT; — à Mantes, à M. MOULLIERE; — à Gargenville, à M. DROCOURT; — à Corbeil, à M. LEFÈVRE LEON; — à Rambouillet, à M. VINET; — à Saint-Ouen-l'Aumône, à M. POLLET. 5

L'OPINION NATIONALE
JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
16^e ANNÉE
ABONNEMENTS
Départements et Algérie-Lorraine. — Un an, 64 fr. — Six mois, 32 fr. — Trois mois, 16 fr. — Un mois, 5 fr. 50
COMITÉ DE DIRECTION POLITIQUE :
MM. LE ROYER (Rhône) — Ch. ROLLAND (Saône-et-Loire) — RAMEAU (Seine-et-Oise)
DÉPUTÉS SOUSCRIPTIONS :
MM. LEROYEN (Rhône). C. ROLLAND (Saône-et-Loire). JULES GRÉVY (Jura). E. CHARTON (Yonne). FOURCAND (Gironde). Général BILLOT (Corrèze). RAMEAU (Seine-et-Oise).
MM. LABÉLONNE (Seine-et-Oise). TERQUET (Aisne). Jozon (Seine-et-Marne). FAYE (Lot-et-Garonne). LÉON ROBERT (Ardennes). DE WARNIER (Ardennes). CRÉMIEUX (Alger).
MM. BARTHELEMY-ST-HILAIRE. LECOT (Constantine). RONDEL (I-ère). BONDAL (Landes). TASSIN (Loir-et-Cher). WILSON (Indre-et-Loire). MÉLINE (Vosges).
MAGNIFIQUE PRIME GRATUITE
LE DIABLE A PARIS
QUATRE VOLUMES GRAND IN-8^o CONTENANT DE NOMBREUSES ILLUSTRATIONS
dont le prix : 7 francs le volume, constitue une économie de plus de moitié sur les abonnements de Paris et de près de moitié sur les abonnements des départements
ABONNEMENTS de trois mois, 1 vol.; de six mois, 2 vol.; de neuf mois, 3 vol.; d'un an, 4 vol.
Le port seul est à payer
A partir du commencement de Février, l'OPINION NATIONALE publiée en feuilleton :
LE PUY DE MONTCHAL
Par ALFRED ASSOLLANT
Histoire du grand siècle où la vérité historique et l'intérêt dramatique restent constamment unis sous la plume de l'habile écrivain
LE PUY DE MONTCHAL
Les personnes qui s'abonneront recevront
GRATIS
Stalles le demandent, il ut ce qui a paru du beau Roman :
LE PUY DE MONTCHAL
ENVOI PAR LA POSTE du Diable à Paris 1 fr. 50 PAR VOLUME
Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
21 Mars 1874.	fr. c.	27 Mars 1874.	fr. c.	21 Mars 1874.	fr. c.
Froment, 1 ^{re} q.	29 90	Ble-froment.	30 50	Ble élite.	29 50
Froment, 2 ^e q.	27 78	Ble-boulang.	27 31	Ble marchand.	28 25
Méteil, 1 ^{re} q.	24 28	Méteil.	21 81	Ble champart.	26 30
Méteil, 2 ^e q.	22 61	Seigle.	18 34	Méteil moyen.	24 70
Seigle.	18 29	Orge.	17 34	Méteil.	20 75
Escourgeon.	15 12	Escourgeon.	12 81	Seigle.	20 00
Orge.	16 85	Avoine.	10 67	Orge.	16 75
Avoine.	11 10			Avoine.	10 75

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 21 au 27 Mars 1874.

DÉNOMINATION.	Samedi 21	Lundi 23	Mardi 24	Mercredi 25	Jeudi 26	Vendredi 27
Rente 5 00	94 55	94 40	94 45	94 75	94 80	94 90
— 4 1/2 00	86 00	85 50	85 50	85 50	85 50	85 50
— 3 00	59 75	59 42	59 50	59 60	59 70	59 75
Emprunt 1872	94 60	94 42	94 45	94 70	94 75	94 80

Enregistré pour l'annonce n^o Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1874.